Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 13 (1922)

Artikel: Le cinéma
Autor: Henchoz, Louis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110895

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le cinéma.

L'activité qui règne dans les nombreux studios d'« Universal-City », capitale mondiale du cinéma, doit-elle être saluée comme un incontestable progrès ? Oui, diront tous ceux qui ont décidé de consacrer leurs talents à « tourner » les films les plus variés. Le développement considérable de l' « art muet », depuis quelques années seulement, suffirait, semble-t-il, à leur donner entièrement raison.

Selon une récente statistique, il y aurait dans le monde entier, 60 000 établissements cinématographiques, soit 25 000 aux Etats-Unis, 4000 en Angleterre, 3200 en Allemagne, 2300 en France. On a évalué à 30 000 000 le nombre des spectateurs qui, en un seul jour, fréquentent les salles des Etats-Unis. En France, ce chiffre serait de un et demi million. La Suède, pays de principes plutôt sévères, compte 600 cinémas ; à Stockholm on évalue le nombre des visiteurs à 60 000 par jour, ce qui paraît un peu excessif. En Suisse, la moyenne journalière serait de 80 000 personnes. Les cinémas de la ville de Berne, a-t-on dit, ont été fréquentés, en 1921, par 346 000 spectateurs.

On peut donc bien parler d'une « fièvre » du cinéma. En certains lieux c'est même un emballement presque général, un vrai delirium. Mais de l'excès du mal sortira le remède, espérons-le.

Le mal réside tout d'abord dans la course à l'argent qui caractérise la plupart des grandes entreprises cinématographiques. En voici un exemple. Un ministre de la Grande République Américaine a renoncé à son portefeuille pour prendre la direction d'une importante affaire de cinéma. Il lui a été alloué un traitement annuel de 750 000 francs. Il est vrai que

l'on a fait appel à son autorité pour abattre la résistance des sectes religieuses hostiles au cinéma. Et il est connu de chacun que les étoiles du cinéma ne travaillent pas pour un modeste cachet. Mais si l'on brasse beaucoup d'argent dans quelques milieux, il en est d'autres où artistes et entrepreneurs ne font point fortune, malgré les sommes considérables tirées des petites bourses.

On le comprend du reste, quand on fait le tableau des éditeurs de films et des associations qui se sont constituées pour la propagation de l'image animée et l'organisation de séances de tout genre.

En Suisse, des groupements ont tenté de s'organiser avec un caractère semi-officiel. Le dernier en date est celui du cinéma populaire suisse. Des statuts ont été élaborés ; une société constituée sur la base d'un capital de 100 000 francs, avec parts de 50 francs pour une seule personne, et de 250 francs pour membres collectifs. Il était en outre prévu des subventions assez rondelettes de la part des cantons. La situation financière actuelle aurait dû engager à ne point solliciter une telle participation. De plus la centralisation envisagée devait nécessairement provoquer une certaine froideur.

Mais on vient de nous annoncer tout dernièrement que, dès le 1er août, la Société coopérative du cinéma scolaire et populaire suisse a constitué trois secrétariats : Berne, collège du Braitenrain ; Rüti-Zurich, pour la Suisse orientale ; Vandœuvres-Genève, pour la Suisse romande. La société s'occupe de la location de films instructifs et divertissants aux écoles, cinémas et particuliers, ainsi que de l'organisation de séances cinématographiques dans toute la Suisse.

* * *

Nous examinerons la valeur du cinéma au double point de vue social et pédagogique.

I. Influence sociale.

Nombreux sont ceux qui s'en sont préoccupés. En 1902, M. le pasteur Wild, de Mönchaltorf, dans les « Annales de la Société suisse d'Hygiène scolaire », a fourni une documentation complète se rapportant à la lutte contre le cinéma. Il

disait au début de son importante étude : « Parents et autorités, ouvrez les yeux ! Surveillez ce que l'on présente jour après jour à notre jeunesse, en ville et à la campagne ; faites appliquer les mesures légales afin que le cinématographe ne soit que ce qu'il doit être : un bon moyen d'éducation populaire par des productions belles et absolument saines. »

Un pasteur très orthodoxe disait un jour : « Je suis très heureux qu'il y ait des représentations cinématographiques le dimanche après-midi pour y envoyer mes fils quand il fait mauvais temps. » Cette déclaration n'aurait nullement surpris si l'on n'avait pas connu les programmes établis souvent, malgré la surveillance de la police.

Car en fait de programme, prenons-en un au hasard :

Apollo-Théâtre : Le gosse diabolique ; le prisonnier N° 99, drame policier.

Grand Cinéma : Monsieur Vieuxbois et l'objet aimé ; l'Orpheline ; la vie et les mœurs des indigènes de l'Afrique orientale.

Cinéma-Palace : Le cœur et la petite main, comédie sentimentale ; le Voile du mensonge.

Royal-Biograph : Le médecin des folles, d'après Xavier de Montépin ; Lui, frère du petit croissant, scène hilarante.

Colysée : Polyanna, comédie dramatique ; Pour sauver l'enfant, drame du Far-West.

Cinéma Central : Marie Tudor, drame ; le Noël de Cendrillon, comédie.

Ciné Mondez : Rio Jim dans le sens de l'honneur ; les Canards sauvages, drame français ; Billy esclave, comique.

Et voilà ce que simultanément on donnait dans une de nos importantes villes. Serait-ce là, à part un ou deux numéros, un délassement vraiment bienfaisant et recommandable pour des jeunes gens ? Il serait du reste trop facile d'étendre la liste pour démontrer que l'on peut souvent faire de sérieuses réserves sur ce point.

En 1902 également, le comité des Amis du jeune homme a fait une enquête auprès du corps enseignant primaire lausannois, mais sur cent cinquante circulaires expédiées, vingt-cinq seulement sont rentrées avec des renseignements. Il peut en être déduit qu'au point de vue scolaire, les élèves qui vont le plus souvent au cinéma sont les moins assidus.

Un rapport sur les cinématographes fut présenté à l'assemblée générale de l'Union des principales communes vaudoises, le 12 février 1916, à Lausanne, par M. le syndic E. Couvreu, de Vevey. Il se terminait par les conclusions suivantes :

I. Il est interdit d'admettre aux représentations cinématographiques les enfants âgés de moins de seize ans, même accompagnés de leurs parents ; réservées les représentations destinées spécialement à la jeunesse, et, réservées, les autorisations spéciales des municipalités.

II. Les communes doivent être autorisées à percevoir des taxes sur les spectacles, fixées par représentations et proportionnées à l'importance de celles-ci.

III. Toute représentation est interdite le dimanche, pendant les heures de culte du matin.

L'arrêté vaudois du 17 juin 1916, concernant les cinématographes, contient les articles suivants :

Art. 10. — Sont interdits les spectacles contraires à la morale et à l'ordre publics, et, notamment, ceux qui sont de nature à suggérer ou à provoquer des actes criminels ou délictueux.

Les dispositions de la loi pénale sont réservées.

Art. 11. — Il est interdit d'admettre aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans non accompagnés de leur père, mère ou tuteur.

Les communes peuvent, dans leurs règlements de police, interdire d'admettre à ces représentations des enfants âgés de moins de seize ans même accompagnés de leurs parents ou tuteur.

En cas d'infraction à ces interdictions, les enfants et les personnes qui les accompagnent sont considérés comme contrevenants au même titre que celui qui exploite l'établissement.

Sont exceptées des dispositions qui précèdent les représentations destinées spécialement à la jeunesse.

Art. 12. — Les représentations destinées spécialement à la jeunesse ne peuvent avoir lieu qu'avec l'approbation de la municipalité. Elles doivent avoir un caractère instructif et récréatif. Le programme en sera soumis suffisamment à l'avance à la municipalité. Cette autorité fixe les jours et heures de ces représentations.

Art. 13. — Le propriétaire ou gérant d'un cinématographe est tenu de soumettre à l'avance le programme de toute repré-

sentation à la municipalité pour approbation. Cette autorité peut exiger que les films lui soient soumis au moins vingt-quatre heures à l'avance, par une représentation préalable, à elle-même ou à ses délégués.

La municipalité ou son représentant a en tout temps, même préventivement ou pendant les représentations, le droit d'interdire les spectacles qui contreviendraient à l'art. 10 ci-dessus.

Art. 16. — Toute affiche-réclame pour cinématographe doit être soumise avant l'affichage à l'approbation de la municipalité.

L'affichage de scènes et de textes contraires aux moeurs ou à l'ordre public et notamment de toute scène sensationnelle, inconvenante ou criminelle, est interdit.

Les affiches placardées en violation de ces dispositions peuvent être lacérées par ordre de l'autorité de police communale indépendamment de l'amende infligée au contrevenant.

Dans sa session de 1917, le Synode de l'Eglise nationale du canton de Vaud chargea la Commission synodale d'étudier « les dangers du cinématographe pour la jeunesse des écoles, et, d'entente avec les autorités civiles, de voir ce qui pourrait être fait pour y pallier. »

A la suite de l'étude et de l'enquête faites à Lausanne, un rapport fut présenté à la délégation des cinq paroisses urbaines. Il se terminait par les conclusions ci-après :

I. Le cinématographe ne mérite pas la réprobation dont beaucoup de gens le chargent.

II. La réglementation actuelle est suffisante si elle est appliquée — comme c'est le cas à Lausanne — avec doigté et bon sens.

III. Une aggravation des mesures de police ne paraît pas pour le moment indiquée.

A l'appui de ces déclarations, il fut donné connaissance du résultat d'enquêtes faites en Angleterre, et d'où nous extrayons les citations ci-après :

Sir John Kirk, lors de la célébration de sa 50e année de services, dans l'Union des Ecoles de déguenillés à Londres, dit :

« Le cinéma a beaucoup contribué à développer l'enfance délaissée, à donner un peu de romantisme à sa vie de misère et à lui montrer des merveilles et des plaisirs inconnus pour lui jusque-là. »

Une commission de la ville de Worcester a déclaré :

« Quelques-uns au moins des films, par exemple les drames sociaux, contribuent à diminuer l'estime pour les femmes et familiarisent l'esprit de notre jeunesse avec des idées immorales ; des films de ce genre doivent être exclus. »

Mais, par contre, Sir C. B. Barmett, de la Cour de Justice de Westminster, s'exprime en ces mots :

« Mon opinion est que la fermeture des cinémas ou leur défense aux enfants aura des conséquences fâcheuses ; dans bien des cas, le cinéma est la seule forme de récréation saine, abordable, surtout dans les longs mois d'hiver.

» Il y a 50 ans, des bandes de voyous infestaient les rues; ces bandes sont aujourd'hui totalement inconnues dans mon district. Je crois que le cinéma exerce une forte attraction au détriment du cabaret. Les pintiers se plaignent et disent que le cinéma leur cause une grande perte. L'un d'eux l'évaluait à 500 fr. par semaine. »

Et ceci nous permet de mentionner le cas de ce pasteur qui avait fait installer dans sa paroisse un cinéma pour lutter contre la fréquentation des auberges. Il y avait si bien réussi qu'il faillit se voir refuser une augmentation de traitement soumise à votation populaire.

On a parfois signalé la présence d'assistés aux représentations cinématographiques. Un magistrat auquel la remarque en fut faite répondit :

« C'est possible, car on n'a pas de moyen de contrôle. Mais où est le mal ? Voici des pauvres malheureux qui peinent durement, pour qui la vie est sombre, et pour une fois qu'ils pourraient s'offrir le luxe rare d'une soirée au cinéma, on le leur reprocherait ? On aurait bien tort. Le malheureux a plus que le citoyen aisé ses jours de « cafard ». Ne lui reprochons pas de chercher une diversion de temps à autre. »

Cette bienveillance est respectable sans doute. Il ne faudrait pas cependant qu'elle empêche de chercher d'autres divertissements, et l'on en trouverait, pour réjouir les déshérités et les victimes irresponsables de la dureté de certaines conditions sociales. Il est des délassements aussi peu coûteux que le cinéma, et que l'on néglige.

Pour se rendre compte des impressions qui restent chez les enfants, à la suite des représentations cinématographiques, un instituteur lausannois a interrogé sa classe de 36 élèves, et voici ce qu'il a obtenu :

1re question : Que reste-t-il de ces séances ?

10 élèves :		Rien.
4	»	Peu de chose.
4	»	Des souvenirs.
2	»	Parfois ou souvent des choses instructives.
1	»	Je ne sais pas.
1	»	Du bon et du mauvais.
1	»	Des choses de sciences, de géographie qui sont intéressantes.
1	»	L'idée d'y retourner.
1	»	Je n'y pense plus.
1	»	Que les enfants sont excités et pas appliqués à l'école.

Etc.

Deux élèves n'ont pas donné de réponse.

2e question : Sont-elles instructives ?

12 réponses :		Quelquefois, parfois ou des fois.
5	»	Pas toujours, pas souvent.
2	»	Quelques-unes.
1	»	Pas beaucoup.
1	»	Rarement.
1	»	Presque jamais.
3	»	Oui.

Etc.

Un élève qui n'a été qu'une fois au cinéma dit : «Bien peu de ces séances sont instructives. »

Une enquête fut faite il y a quelques années dans les écoles de Lausanne par M. le professeur de Maday, de Neuchâtel. Nous ne savons si les résultats en ont été publiés, mais M. le municipal Burnier, alors directeur des Ecoles, et qui a eu e dossier sous les yeux, a formulé son impression comme suit :

« Nos enfants ne paraissent pas prendre aux séances cinématographiques un plaisir qui leur laisse des souvenirs ineffaçables. »

Et voici ce que viennent de nous donner quelques jeunes adolescents :

1. R. W., 18 ans. — « Il y a vraiment abus à aimer le cinéma au point d'y aller chaque semaine, car souvent il y a des films vraiment mauvais, et l'on ne doit pas s'étonner s'il se produit des bagarres entre habitués du cinéma... Et il se trouve encore ces dernières années des gens qui ouvrent des cinémas dans la seule

intention de gagner de l'argent et non d'instruire le peuple qui en a vraiment besoin. »

2. A. V., 18 ans. — « ... Le cinéma n'est pas à recommander aux enfants qui y apprennent beaucoup de choses qu'ils ne devraient jamais savoir. Pour mon compte je n'y vais que pour me distraire. »

3. L. H. M., 18 ans. — « ... Pour voir un bon et beau film, il faut en voir tellement de mauvais et d'absurdes. »

4. C. P., 18 ans. — « ... Moi je préfère une soirée familière ou les cours du soir à une partie de cinéma. »

5. E. M., 18 ans.— « ... Le cinéma a une influence très grande sur les enfants. On arrive à leur faire retenir un très grand nombre de choses qui se fixent dans leur mémoire après avoir passé sur l'écran. C'est là un des seuls bienfaits du cinéma, et encore ce bienfait est-il très peu marqué, les films « romantiques » attirant beaucoup plus de monde, bien qu'ils soient le plus souvent d'un très mauvais goût et indignes des foules qui se pressent au ciné pour les voir. »

Et nous pourrions aisément multiplier les citations. Il en découlerait que l'attrait du cinéma n'influence pas notre jeunesse autant qu'on serait tenté de le supposer d'après certaines apparences. On peut même se réjouir de ce que nos jeunes gens savent fort bien faire la distinction entre le film du roman-cinéma, le plus souvent de nature à fausser les imaginations, et le film documentaire de valeur très réelle malgré le caractère artificiel qu'il présente parfois.

Reconnaissons néanmoins l'action utile du cinéma dans une foule de cas. On l'a introduit dans les prisons, sur les navires pour lutter contre le mal de mer, pour la réclame industrielle ou commerciale, pour l'éducation des anormaux, des sourds-muets, dans les laboratoires scientifiques, dans les hôpitaux et amphithéâtres de chirurgie. Et nous ne sommes qu'au début dans plusieurs de ces domaines. C'est là un champ largement ouvert et qui permet de se montrer assez sévère quant à l'oeuvre du cinéma pour procurer au peuple des divertissements dont la valeur soit au-dessus de toute critique.

On a parlé du tort que le cinéma fait au théâtre. Il est réel. Un excellent critique vient de le proclamer (Ami Chantre, dans la *Gazette de Lausanne* du 14 août 1922), et d'autres suivront certainement. Il nous suffit de signaler ce mouvement très justifié, sans nous y arrêter plus longuement.

II. La valeur du cinéma pour l'enseignement.

Dans le recueil des Monographies pédagogiques publié à l'occasion de l'Exposition nationale de Berne, en 1914, M. Thiébaud, docteur ès sciences et professeur à Bienne, a dit :

« L'utilisation du cinématographe dans l'enseignement peut se faire de deux manières, soit par la visite aux établissements cinématographiques de la localité, ou par l'acquisition pour l'école d'un mécanisme cinématographique s'adaptant à un appareil de projection.

» Le premier moyen paraît le plus simple et le plus facilement réalisable, sous la condition expresse que le programme de la séance, soumis à l'avance aux autorités scolaires, soit expurgé de toute pièce dramatique sensationnelle et de ces films soi-disant humoristiques, mais qui ne sont que burlesques. Cette précaution prise, la visite à un établissement cinématographique présente cependant bien des inconvénients. Les élèves viennent à la séance, non pas avec l'idée de s'instruire, mais pour s'amuser, pour assister à un spectacle auquel ils risquent de prendre goût ; et ce n'est pas le rôle de l'école de propager la « fièvre du cinéma», comme un inspecteur du canton de St-Gall l'appelle. Le rôle instructif et éducatif d'une telle séance, où trop de numéros sont présentés, peut être mis en doute : les scènes se succèdent trop rapidement, les explications sont forcément trop brèves et les enfants, avec la difficulté d'observer que nous leur connaissons, risquent fort de laisser passer ce qui est essentiel ou le détail caractéristique, pour ne retenir que l'accessoire.

« Faut-il donc bannir le cinématographe de l'école? Bien au contraire, il deviendra le plus puissant moyen intuitif quand il sera vraiment adapté à ce nouveau but. Pour cela la solution qui me semble la meilleure, c'est l'achat d'un mécanisme cinématographique se fixant à l'appareil de projection. En toute tranquillité, en classe, à la fin d'une leçon, le maître projettera quelques films en donnant toutes les explications utiles, en arrêtant même le film aux vues les plus importantes. Ainsi présentés et commentés, rien ne serait aussi instructif que ces films destinés à l'enseignement. On peut se figurer sans peine la valeur des vues résumant, par exemple, l'histoire de certains produits, culture et récolte du coton, manipulations qu'il subit et phases successives de sa transformation en tissus ; ou encore l'histoire du fer,

extraction du minerai, fusion de celui-ci dans les hauts fourneaux, grande et petite métallurgie. On pourrait multiplier les exemples. »

Partout, la chose se comprend aisément, on se préoccupe aujourd'hui de mettre le cinématographe au service de l'enseignement primaire ou secondaire.

L'inspecteur de l'arrondissement des Bouches-du-Rhône disait l'année dernière dans un rapport :

« Il ne faut pas abuser du cinématographe, car les yeux de nos enfants doivent être ménagés ; il faut s'en servir comme instrument de « confirmation » et de « pénétration ».

» Une ou deux fois par semaine on pourra organiser une séance pour les enfants de plusieurs classes, avec un programme varié, comprenant par exemple : un film de géographie relatif aux leçons traitées pendant la semaine, un film d'hygiène, un film d'éducation et enfin un film récréatif.

Pour la question des films, il demandait au Ministère de l'Instruction publique d'organiser un service qui se chargerait de reproduire ceux qui seraient reconnus d'intérêt général, afin de les mettre à la disposition des inspecteurs d'Académie pour une période déterminée.

Une revue technique, paraissant aux Etats-Unis, a fait ressortir l'importance du cinéma pour accroître l'instruction et travailler à la prospérité de la nation ; elle va jusqu'à dire que le cinématographe permet de doubler, de quadrupler l'instruction populaire. » Mais elle ajoute, en s'adressant aux éditeurs de films : « N'avilissez pas votre production, élevez-la toujours ! Vos entreprises doivent avoir pour but de gagner de l'argent, mais aussi de faire de vos concitoyens des hommes. »

Il est cependant nécessaire de bien s'entendre au sujet de la valeur du cinéma dans l'enseignement, et de faire ressortir les principes d'ordre psychologique dont la portée ne peut être méconnue, si l'on ne veut aller au-devant de sérieuses désillusions.

Ici nous laisserons la parole à un homme de haute autorité, ayant présenté sur la question qui nous occupe une remarquable étude, M. le professeur Lucien Cellérier, de Genève.

Dans l'introduction impartiale et purement objective de son travail, il dit entre autres :

« Tout le monde s'accorde à le reconnaître, dans la projection cinématographique, le mouvement, l'illusion de vie sont d'une

puissance extraordinaire pour concentrer l'attention spontanée de l'enfant sans recourir à cette force si précaire et si vacillante qu'est l'attention dite volontaire. Plus son attention spontanée sera intense, mieux l'image perçue restera gravée dans sa mémoire. Cet appel à l'attention spontanée est certainement un des principaux titres du film comme candidat à l'enseignement. »

Il dégage ensuite les règles découlant de son étude et les formule comme suit :

1. En thèse générale, la mobilité de l'image diminue la perception de la forme et vice versa.

2. L'image mobile fournit moins une notion particulière de chaque mouvement d'une opération, que la notion d'ensemble.

3. Tout enseignement doit être régi par ce que nous avons appelé le principe de valeur : enseigner ce qui importe et laisser tomber le superflu.

4. Si la perception directe de l'objet est possible, elle doit être préférée à tout autre moyen.

5. Si la forme est le point important à enseigner, le principe de valeur indique qu'il n'y a pas lieu de recourir à l'image mouvante. L'image fixe suffit.

6. Si le mouvement détaillé est le point important, en vertu du même principe, on recourra soit à des images fixes reproduisant les positions successives, soit au film cinématographique déroulé à allure lente avec des pauses.

7. La démonstration cinématographique devrait toujours suivre d'aussi près que possible l'enseignement verbal. De la sorte, au lieu de constituer un exposé plus ou moins chaotique, elle fixera clairement, dans le souvenir visuel des élèves, les images de la matière enseignée.

Puis il passe aux applications, dans l'enseignement de la géographie, des sciences naturelles, des travaux techniques.

Au sujet de la première de ces branches, il cite ce qu'a dit un auteur anglais, et que nous croyons utile de reproduire ici :

« Lorsqu'un enfant désire connaître une contrée, se préoccupe-t-il de savoir exactement la hauteur de ses montagnes, la longueur de ses fleuves ? Certes non ; il sera plus que satisfait si vous lui dites que telle montagne est la plus élevée du pays, et préférera s'occuper de ses habitants, de leur genre de vie, de leurs mœurs, leurs industries, etc.

» Or voici le film, avec ses vues sur le monde entier, des glaces

éternelles du pôle aux plaines brûlantes de l'Afrique équatoriale ! Quelle différence entre ces merveilles et la froide monotonie du manuel !

» ...Qui songe encore, de nos jours, à faire apprendre par cœur les frontières des Etats, la longueur exacte des rivières, la hauteur de toutes les montagnes, etc. ? A une telle dépense de temps et d'efforts ne faut-il pas préférer l'étude générale de chaque région, dans ses principaux caractères : faune, flore, ressources agricoles ou minérales, industrie et commerce, etc. ?

» Seules ces notions éclaireront plus tard l'enfant sur les causes des phénomènes sociaux d'un pays, du développement de ses villes, de son évolution politique. Or, ces notions sont précisément celles que le cinématographe présente à l'enfant sous la forme la plus impressionnante et la plus durable. A cet égard, il est sans égal. »

Et M. Cellérier d'ajouter : « Aucun moyen, il faut le reconnaître, ne rivalisera avec le cinématographe pour instruire l'enfant sur ce qu'est une tempête en mer, avec ses vagues, une cascade, un volcan, un geyser, ou encore sur la vie des peuples exotiques, dans leurs maisons, dans leurs rues.

» Mais, dit-il aussitôt, ce serait aller trop loin que de vouloir tout illustrer par ce moyen, comme on l'a proposé, jusqu'aux forêts, aux glaciers, aux montagnes, aux vallées. Notre principe de la valeur ordonne le contraire. Ce qui prédomine dans la vue d'une forêt, d'un glacier, c'est la forme immobile. Les mouvements éventuels sont accessoires. Ils ne demandent point à être enseignés par l'image mouvante. De belles projections photographiques fourniront, à moins de frais et de peine, une leçon tout aussi précise, tout aussi impressionnante.

» L'illustration de la vie des peuples exotiques, elle-même, est parfois de valeur illusoire. Les gestes sont bien souvent identiques sous les latitudes les plus lointaines. Voici un film qui nous montre la cueillette des olives, des oranges. Que peut-il nous apprendre à nous, qui avons vu cueillir des cerises et des pommes ? Etait-il nécessaire de dévider des rouleaux coûteux pour illustrer une opération aussi banale ?

» Dans certaines occasions, cependant, le principe de valeur s'incline devant l'opportunité pédagogique. Le mouvement, sans être l'essentiel, peut apporter au tableau un tel aspect de réalité et de vie qu'il force l'intérêt. Un port, par exemple le

port de Marseille, avec ses quais, ses bassins, la vue de la ville, est en lui-même un spectacle immobile, la forme y joue le rôle principal ; l'image fixe semble désignée pour l'enseigner. Mais, faites mouvoir ces bateaux, ces marins qui remplissent le tableau : aussitôt celui-ci s'anime, il accapare l'attention et s'imprime dans la mémoire des spectateurs les plus distraits. Vous avez fait une concession : ce qui va rester dans la mémoire, c'est l'image totale, mais surtout les navires, les canots, les matelots ; le souvenir des quais, de la ville, demeurera peut-être plus flou. Mais, à elle seule, l'image froide de ce port, de sa vie cristallisée, n'aurait pas fixé l'attention. Le procédé était donc utile.

» L'occasion se rencontrera souvent de recourir à des concessions de ce genre. Elles seront toujours délicates. On s'exposera à attirer entièrement l'attention des élèves sur le mouvement, sur le « fait divers », au détriment de la matière enseignée.

Au sujet de l'étude de l'histoire à l'aide du cinématographe, Sir Baden-Powell, le chef général des Eclaireurs, a dit :

« Toute l'histoire d'Angleterre que je connais, je l'ai apprise par le cinéma. Lorsque j'ai vu soixante années de règne de la reine Victoria, j'ai appris plus que je ne l'avais fait auparavant. » Boutade, peut-être, mais boutade qui peut porter.

M. L. Cellérier fait de sérieuses réserves à cet égard; il estime qu'il y a « un danger d'imposer aux élèves la contrefaçon ridicule de scènes historiques jouées par des figurants ». Et il poursuit en disant : « Que l'école soit, à ses heures, grave ou gaie, sévère ou souriante, elle ne doit jamais renoncer au prestige d'être *vraie*. L'élève reçoit du maître l'enseignement comme parole d'Evangile. Que penserait-il en voyant ses leçons saupoudrées d'artifices et de trucs ? »... « Ce qui importe, en histoire, ce ne sont pas les faits en eux-mêmes, mais bien leur portée politique, économique, morale ou intellectuelle. Or c'est justement ce que l'écran ne révélera pas. Ainsi que l'ont dit fort justement MM. Petit et Lefas, « la leçon véritable de l'histoire n'est pas, ne sera jamais dans le spectacle des yeux ; la lecture d'une page d'histoire écrite par un maître et jointe à la contemplation d'une simple gravure aura souvent plus d'empire sur les jeunes esprits et contribuera mieux à leur formation que le défilé des gestes rapides et muets que constitue la reproduction d'une scène par le cinématographe. »

Après avoir indiqué combien ce dernier peut être un auxi-

liaire utile dans les leçons de sciences naturelles, pour l'étude des micro-organismes en particulier, M. Cellérier montre que pour les sujets de zoologie on demeure dans le particulier, et qu'il y aura lieu nécessairement d'introduire de l'ordre, de la méthode, dans les notions de l'élève, en un mot de généraliser. Et il prouve ensuite que, en dépit des apparences, le cinématographe ne se prête pas aussi universellement qu'on le pense à l'enseignement technique et agricole.

Dans la presse du cinéma on s'est occupé, on le comprend, de ce qui pourrait et devrait être fait pour les écoles. La *Revue suisse du Cinéma* du 22 juillet dernier a donné comme article de fond « l'Educateur parfait ». L'auteur y fait ressortir ce que peut apporter ce moyen d'enseignement à diverses branches du programme, et il termine par ces mots : « Souhaitons simplement que le budget de nos départements de l'Instruction publique trouve le moyen, sans trop s'alourdir, d'accorder une place plus importante à l'enseignement direct par le film. »

M. le Dr-méd. Rod. Birkhäuser, de Bâle, a présenté un rapport sur la question, à la 29e assemblée générale du Synode scolaire indépendant de Bâle-Ville.

Il y développe les thèses ci-après :

1. L'image mobile est seule susceptible d'illustrer une action animée.

2. Elle fournit des représentations vivantes d'objets en mouvement (d'ordre ethnographique, historique ou pris dans la nature en général), ou de lieux inaccessibles au spectateur, ou se rapportant à des circonstances qui ne se sont présentées qu'une seule fois.

3. Les recherches scientifiques nous mettent en présence des observations microscopiques qui ne peuvent être étudiées que par un seul individu dans le même temps. La science cinématographique permet au contraire d'en faire bénéficier un nombre considérable de spectateurs à la fois.

4. Le cinématographe fournit le moyen de représenter, dans un temps aussi réduit que l'on veut, les phases successives d'une action ou d'une activité d'assez longue durée.

5. Il permet, par des représentations graphiques, d'introduire plus de vie dans certains enseignements, en particulier celui des mathématiques.

6. Dans la règle, le cinématographe mis au service de l'enseignement ne doit être employé que dans les écoles et n'être utilisé que par le personnel enseignant lui-même.

Et tout ceci serait fort bien si chaque école possédait son appareil cinématographique, ce qui n'est malheureusement pas encore près de se réaliser. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille rassembler les classes dans les localités importantes pour des séances occasionnelles. Et quand celles-ci ont lieu dans les salles existantes, elles doivent faire l'objet d'une surveillance suffisante de la part de l'autorité locale, afin que les enfants ne s'y croient pas libres de renoncer à l'ordre et la discipline, et ne retirent par suite aucun profit des tableaux défilant sous leurs yeux et des explications qui leur servent de commentaire.

On offre des appareils portatifs d'un prix abordable semble-t-il. Il faudrait cependant compter avec une dépense de 1000 à 1500 francs, non compris la location des films et les risques à courir.

Un instituteur zuricois a organisé des séances dont il se déclare entièrement satisfait avec un appareil qui lui a coûté 300 francs.

Dans le présent article, nous avons fait la part la plus grande possible au rôle que peut jouer le cinéma quant au développement général des individus et à leur éducation ; il importe de ne pas oublier que cette question a été, qu'elle est encore considérée dans bien des milieux de façon fort superficielle. Au point de vue pédagogique on pourrait du reste souvent en dire tout autant de la projection fixe. A l'école, le cinéma peut être un collaborateur docile, intervenant à point nommé, et fournissant des notions qui sont de nature à enrichir vraiment le cœur et l'esprit, mais tant qu'il fait encore défaut, l'activité pédagogique ne doit nullement en pâtir. Le côté récréatif n'y aura qu'une place tout à fait secondaire ; il peut du reste être fort bien laissé aux institutions privées, à la condition que celles-ci se conforment à des principes absolument indiscutables.

Lausanne, septembre 1922.

L. Henchoz, inspecteur.

DEUXIÈME PARTIE